

Aujourd'hui, commémoration de la bataille de Verdun : Quatrième anniversaire de l'échec de la ruée allemande.

LE 2 JUILLET UNE CONFÉRENCE INTERALLIÉE SE TIENDRA A BRUXELLES

EXCELSIOR

11^e Année. — N° 3.481.

Pierre Lafitte, fondateur.

PARIS, SEINE-ET-SEINE-ET-OISE : 20 cent.

Département, Belgique, 6^e-Duché de Luxembourg, Provinces réunies occupées : 25 cent.

Étranger : 30 cent. (Voir prix des abonnements, dernière page.)

« Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. » — NAPOLEON

Tel. : Gut. 02-73 - 02-75 - 15.00 — Adr. Tél. : Excel-Paris. — 20, rue d'Enghien, Paris.

MERCREDI
23
JUIN
1920

On ne doit pas juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais par l'usage qu'il en sait faire.
LA ROCHEFOUCAULD.

FIN DE LA CONFÉRENCE INTERALLIÉE DE BOULOGNE

PHOTOGRAPHIES PRISES AVANT-HIER ET DANS LA JOURNÉE D'HIER



AU PAVILLON DE L'INQUERETE : 1^o COMTE SFORZA; 2^o M^{al} FOCH; 3^o M. BERTHELOT



APRÈS LE DÉJEUNER : 1^o C^o SFORZA; 2^o MM. MILLERAND; 3^o JASPAR; 4^o LLOYD GEORGE



LE FOOTING MATINAL DE M. LLOYD GEORGE

CONFÉRENCE FINANCIÈRE : 1^o MM. CELLIER; 2^o DUBOIS; 3^o MILLERAND; 4^o D'AVENOL

M. MILLERAND RENCONTRE LORD DERBY



LE MARECHAL FOCH ET LE MARECHAL WILSON S'ENTRETIENNENT FAMILIÈREMENT
Lundi, tandis que les autres membres de la conférence déjeunaient au pavillon de l'Inqueterie, le maréchal Foch préparait avec le général Weygand l'injonction à l'Allemagne d'avoir à exécuter les stipulations militaires du traité. Hier, de bonne heure, M. Lloyd George se promenait sur la plage. On y vit aussi



LE DÉPART : 1^o M. LLOYD GEORGE; 2^o M. MILLERAND; 3^o M. FARJON
M. Dubois, président de la commission des réparations, et ses collaborateurs. Plus loin, M. Millerand s'entretenait avec lord Derby. La séance s'ouvrit à 10 heures. A 15 heures, M. Lloyd George et sa suite s'embarquaient sur la "Maid of Orleans" pour rentrer en Angleterre. (Phot. Excelsior et H. Manuel.)

LA COMMÉMORATION DE LA FORMIDABLE BATAILLE DE VERDUN

Aujourd'hui sera célébré le quatrième anniversaire de l'échec de la ruée des troupes allemandes.

LE TOURNANT DÉCISIF DE LA GUERRE

Les généraux de Castelnau et Nivelle nous disent quelle fut la leçon de Verdun pour la France et pour le monde.

Aujourd'hui la ville de Verdun célébrera solennellement la première fête commémorative annuelle de la bataille de Verdun qui sera, cette année, la quatrième anniversaire de l'échec de la ruée des troupes allemandes.

M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, a quitté Paris, hier soir, à 11 heures, se rendant à Verdun, où il présidera à la pose de la première pierre du monument élevé à la mémoire des défenseurs de l'héroïque citadelle.

A cette cérémonie assisteront MM. Raymond Poincaré, Maginot, le maréchal Pétain, le général Pétain, représentant le président de la République ; les généraux Nivelle, Guillaumat, Hirschauer, le chanoine Collin, de nombreux sénateurs et députés.

Les généraux de Castelnau et Nivelle, qui jouèrent un rôle glorieux dans la bataille, ont bien voulu nous faire les déclarations que voici sur la signification de la grande victoire que nos troupes remportèrent en 1916 sous les murs de l'héroïque citadelle :

Déclaration du général de Castelnau

— Verdun, nous dit le général de Castelnau, fut le tournant décisif de la guerre. Pour alimenter ce point vital de la défense, nous ne disposions plus que du chemin de fer meutier à voie étroite et de faible rendement.

Les Allemands attaquèrent avec un formidable matériel et firent de la bataille de Verdun une bataille d'écrasement. En l'état d'insuffisance manifeste de notre artillerie lourde, nous ne pûmes opposer à la ruée de l'ennemi que les facultés générales d'improvisation et d'adaptation du commandement français, à tous les degrés de la hiérarchie, et le mur infranchissable des vallantes poitrines françaises.

Le nouveau matériel lourd français n'intervint à Verdun qu'à la fin du mois de juillet 1916. Son développement ultérieur rétablit progressivement la situation. La collaboration étroite du travail et de l'héroïsme français, sans aucun concours local étranger, sauva Verdun, la France et le monde.

A Verdun, la France a donné la mesure de ses forces spirituelles et de ses énergies morales. Nul doute qu'elle ne les emploie avec la même intensité pour les pacifiques motifs d'une victoire qui lui coûta tant de sacrifices.

Déclaration du général Nivelle

— Verdun, nous dit le général Nivelle, coûta 750,000 hommes à l'Allemagne. Il fut à la fois le tombeau des armées allemandes, l'éveil des ambitions germaniques et le piedestal de la gloire impérissable des armées françaises.

Officiers, sous-officiers et soldats de France luttèrent pendant des mois et des mois dans les conditions les plus dures contre un ennemi trois et quatre fois supérieur en nombre et disposant d'un matériel d'une puissance formidable.

Leur tenacité, leur foi indéfendable, leur espérance quand même reculèrent les bornes de l'héroïsme et les limites de l'esprit de sacrifice. Les divisions qui se succéderont dans la fournaye laissèrent jusqu'au tiers de leurs effectifs. D'aucunes y passèrent quatre et cinq fois, et leur ardeur sublima l'effort.

Le soldat, citoyen français, a donné au monde, à Verdun, l'irréfutable preuve que l'on peut tout demander à son patriote. Le monde n'a plus le droit de douter des destinées glorieuses de la France, dans la paix comme dans la guerre.

CE QUE FUT LA BATAILLE

L'un des grands chefs qui commandèrent à Verdun a bien voulu nous retracer l'histoire de la terrible journée dont on commémore aujourd'hui le glorieux anniversaire :

— Les Allemands, qui savaient que les Alliés préparaient la grande offensive de la Somme, qui devait coïncider avec une attaque générale des Russes, résolurent d'en finir avec Verdun.

Le 23 juin, après un effroyable préparation d'artillerie, l'ennemi, sans compacter, lancer ses régiments à l'assaut de nos positions.

Le général Nivelle adressa à ses troupes cet émouvant appel à l'héroïsme :

« L'heure est décisive. Vous ne les laisserez pas passer, mes camarades ; le pays vous demande encore cet effort suprême. L'armée de Verdun ne se laissera pas intimider par les obus et cette infanterie allemande, dont elle brise les efforts depuis quatre mois ! Elle saura conserver sa gloire intacte. »

Ce fut la bataille sans tranchées, dans les entourages, disputée aperçue, un à un, sous un bombardement inouï. En dépit de leur farouche résistance, les notes furent refoulées sur les hauteurs de Fleury. Les Allemands s'emparèrent du village entièrement rasé et parvinrent aux abords de Froideterre et de Souville. Quelques détachements ennemis pénétrèrent, même, dans ces forts, où ils furent faits prisonniers.

Les armées allemandes, qui avaient payé cher ce succès, ne devaient pas dépasser cette limite. Ils tentèrent vainement, le 11 juillet, une ruée nouvelle sur Verdun.

De juillet à septembre, les troupes du général Nivelle, par une série d'attaques partielles, repoussèrent les Allemands sur Fleury, qui servit de point de départ à l'offensive française du 24 octobre, où Douaumont et les lignes à 4 kilomètres en avant du fort furent dégagés. La bataille de Verdun était gagnée.

Le 27 octobre, le général Nivelle adressa aux troupes du général Mangin un ordre du jour de félicitations et de remerciements se terminant par ces mots :

« Vous avez ajouté de nouvelles et éclatantes gloires à celles qui couvrent les drapeaux de l'armée de Verdun. Au nom de cette armée, je vous remercie. Vous avez bien mérité de la patrie. »

L'offensive allemande entraînée des 23 et 24 juin 1916 marqua l'irréversible échec des ambitions de l'Allemagne.

EXCELSIOR POUR L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE PAIX

LA CONFÉRENCE DE BOULOGNE EST TERMINÉE

LE RÈGLEMENT DE L'INDEMNITÉ ALLEMANDE

Les experts financiers soumettront des propositions à la réunion interalliée du 2 juillet, à Bruxelles, avant la conférence de Spa.

L'UNION DES ALLIÉS EST RESSERRÉE

L'union des Alliés est resserrée : voilà ce qu'on peut dire après la Conférence de Boulogne. Les élections allemandes, l'élection au poste de chancelier de M. Fehrenbach, homme de l'ancien régime, ne sont peut-être pas étrangères à ce résultat, qui est, d'ailleurs, la première condition du reste. Et le reste se décompose en quatre parties.

Il y a d'abord le désarmement de l'Allemagne. Là-dessus, l'accord s'est fait tout de suite et à l'unanimité. On dit même que M. Lloyd George s'est montré plus intrusif que M. Millerand, si c'est possible. A l'heure actuelle, le gouvernement de Berlin doit être en possession de la note qui l'avise que la permission de garder la reichswehr aux effectifs de 200,000 hommes lui est refusée. Cette note est un sérieux avertissement. L'Allemagne doit déssamer en ce qui concerne le licenciement des troupes et la destruction du matériel en excès des quantités permises. La date du 10 juillet est maintenue pour la réduction de la reichswehr, bien que l'Allemagne ait fait en sorte que le délai soit devenu assez court. Quant aux sanctions à prendre en cas de non-exécution, le conseil de San-Remo y avait pourvu en prévoyant des mesures de blocus.

Il faut noter, d'autre part, que les Alliés ont résolu de remplacer leurs charges d'affaires à Berlin par des ambassadeurs. Ainsi l'Allemagne sera, dans une certaine mesure, remise sur le pied d'égalité avec les puissances.

Seconde partie : la question d'Orient. Le traité de paix avec la Turquie reste intact au moins jusqu'à nouvel ordre. La proposition de M. Venizelos est acceptée, mais plutôt à titre d'expérience. Le gouvernement français n'était pas très chaud, l'Italie a fait des réserves formelles et, même en Angleterre, il y a des doutes. On verra si l'armée grecque est à la hauteur des promesses de M. Venizelos.

La Russie a été le troisième point. Là aussi, il s'agit en somme d'une expérience. Déjà, à San-Remo, la reprise des relations commerciales avec la Russie avait été adoptée en principe. Les gouvernements britannique, italien et belge en sont partisans. Le gouvernement français n'a pas fait de relations commerciales avec une puissance aussi puissante que la Russie.

Le nouveau matériel lourd français n'intervint à Verdun qu'à la fin du mois de juillet 1916. Son développement ultérieur rétablit progressivement la situation.

La collaboration étroite du travail et de l'héroïsme français, sans aucun concours local étranger, sauva Verdun, la France et le monde.

A Verdun, la France a donné la mesure de ses forces spirituelles et de ses énergies morales. Nul doute qu'elle ne les emploie avec la même intensité pour les pacifiques motifs d'une victoire qui lui coûta tant de sacrifices.

Déclaration du général Nivelle

— Verdun, nous dit le général Nivelle, coûta 750,000 hommes à l'Allemagne. Il fut à la fois le tombeau des armées allemandes, l'éveil des ambitions germaniques et le piedestal de la gloire impérissable des armées françaises.

Officiers, sous-officiers et soldats de France luttèrent pendant des mois et des mois dans les conditions les plus dures contre un ennemi trois et quatre fois supérieur en nombre et disposant d'un matériel

d'une puissance formidable.

Leur tenacité, leur foi indéfendable, leur espérance quand même reculèrent les bornes de l'héroïsme et les limites de l'esprit de sacrifice. Les divisions qui se succéderont dans la fournaye laissèrent jusqu'au tiers de leurs effectifs. D'aucunes y passèrent quatre et cinq fois, et leur ardeur sublima l'effort.

Le soldat, citoyen français, a donné au monde, à Verdun, l'irréfutable preuve que l'on peut tout demander à son patriote. Le monde n'a plus le droit de douter des destinées glorieuses de la France, dans la paix comme dans la guerre.

CE QUE FUT LA BATAILLE

L'un des grands chefs qui commandèrent à Verdun a bien voulu nous retracer l'histoire de la terrible journée dont on commémore aujourd'hui le glorieux anniversaire :

— Les Allemands, qui savaient que les Alliés préparaient la grande offensive de la Somme, qui devait coïncider avec une attaque générale des Russes, résolurent d'en finir avec Verdun.

Le 23 juin, après un effroyable préparation d'artillerie, l'ennemi, sans compacter, lancer ses régiments à l'assaut de nos positions.

Le général Nivelle adressa à ses troupes cet émouvant appel à l'héroïsme :

« L'heure est décisive. Vous ne les laisserez pas passer, mes camarades ; le pays vous demande encore cet effort suprême. L'armée de Verdun ne se laissera pas intimider par les obus et cette infanterie allemande, dont elle brise les efforts depuis quatre mois ! Elle saura conserver sa gloire intacte. »

Ce fut la bataille sans tranchées, dans les entourages, disputée aperçue, un à un, sous un bombardement inouï. En dépit de leur farouche résistance, les notes furent refoulées sur les hauteurs de Fleury.

Les Allemands s'emparèrent du village entièrement rasé et parvinrent aux abords de Froideterre et de Souville. Quelques détachements ennemis pénétrèrent, même, dans ces forts, où ils furent faits prisonniers.

Les armées allemandes, qui avaient payé cher ce succès, ne devaient pas dépasser cette limite. Ils tentèrent vainement, le 11 juillet, une ruée nouvelle sur Verdun.

De juillet à septembre, les troupes du général Nivelle, par une série d'attaques partielles, repoussèrent les Allemands sur Fleury, qui servit de point de départ à l'offensive française du 24 octobre, où Douaumont et les lignes à 4 kilomètres en avant du fort furent dégagés. La bataille de Verdun était gagnée.

Le 27 octobre, le général Nivelle adressa aux troupes du général Mangin un ordre du jour de félicitations et de remerciements se terminant par ces mots :

« Vous avez ajouté de nouvelles et éclatantes gloires à celles qui couvrent les drapeaux de l'armée de Verdun. Au nom de cette armée, je vous remercie. Vous avez bien mérité de la patrie. »

L'offensive allemande entraînée des 23 et 24 juin 1916 marqua l'irréversible échec des ambitions de l'Allemagne.

LA FIN TRAGIQUE DU GÉNÉRAL LAPERRINE ET SES OBSÈQUES EN PLEIN DÉSERT

Le général Nivelle adressa à ses troupes cet émouvant appel à l'héroïsme :

« L'heure est décisive. Vous ne les laisserez pas passer, mes camarades ; le pays vous demande encore cet effort suprême. L'armée de Verdun ne se laissera pas intimider par les obus et cette infanterie allemande, dont elle brise les efforts depuis quatre mois ! Elle saura conserver sa gloire intacte. »

Ce fut la bataille sans tranchées, dans les entourages, disputée aperçue, un à un, sous un bombardement inouï. En dépit de leur farouche résistance, les notes furent refoulées sur les hauteurs de Fleury.

Les Allemands s'emparèrent du village entièrement rasé et parvinrent aux abords de Froideterre et de Souville. Quelques détachements ennemis pénétrèrent, même, dans ces forts, où ils furent faits prisonniers.

Les armées allemandes, qui avaient payé cher ce succès, ne devaient pas dépasser cette limite. Ils tentèrent vainement, le 11 juillet, une ruée nouvelle sur Verdun.

De juillet à septembre, les troupes du général Nivelle, par une série d'attaques partielles, repoussèrent les Allemands sur Fleury, qui servit de point de départ à l'offensive française du 24 octobre, où Douaumont et les lignes à 4 kilomètres en avant du fort furent dégagés. La bataille de Verdun était gagnée.

Le 27 octobre, le général Nivelle adressa aux troupes du général Mangin un ordre du jour de félicitations et de remerciements se terminant par ces mots :

« Vous avez ajouté de nouvelles et éclatantes gloires à celles qui couvrent les drapeaux de l'armée de Verdun. Au nom de cette armée, je vous remercie. Vous avez bien mérité de la patrie. »

L'offensive allemande entraînée des 23 et 24 juin 1916 marqua l'irréversible échec des ambitions de l'Allemagne.

LE GÉNÉRAL QUI TROUVA LA MORT AU COURS DU RAID ALGER-TOMBOUCTOU, FUT INHUME LA OU IL TOMBA, PUIS A TAMANRASSET

On se souvient des circonstances tragiques et héroïques dans lesquelles le général Laperrine fut blessé, en plein désert. L'avion de l'adjoint Bernard ayant capoté, le général fut grièvement blessé, tandis que l'adjoint et son mécanicien n'étaient que légèrement atteints. Il n'avait que peu de vivres et surtout d'eau à bord. Pour que ses compagnons pussent attendre plus longtemps les chances d'être secourus, le général se laissa littéralement mourir de faim et de soif. Voici des photographies — les premières arrivées à

LA QUESTION DU DÉSARMEMENT DU "REICH" Des sanctions seront prises — il s'agit de nouvelles occupations — si les clauses du traité ne sont pas fidèlement exécutées par l'Allemagne.

M. LLOYD GEORGE EST SATISFAIT

[DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL]

BOULOGNE, 22 juin. — Nous avons pu joindre M. Lloyd George cet après-midi, au moment où il sortait de la villa Belle. Le Premier ministre avait l'air réjoui qui lui est familier, et il fumait le gros cigare qui quitte rarement ses lèvres. M. Lloyd George a bien voulu me faire les déclarations suivantes :

— Cette baisse, qui atteint notamment la viande et les légumes, nous la devons à deux facteurs qui jouent concurremment : l'abondance des arrivages et les perquisitions opérées chez les commerçants qui tentent de s'opposer au fléchissement normal des cours. Nous entrons dans la saison de l'abondance, et peut-être aussi dans une ère d'initiatives pour la baisse, de répressions contre la hausse, factice sinon frauduleuse. Déjà, depuis que les producteurs se sont sentis menacés par un retour obligatoire au système de la criée, notre marché central est mieux alimenté, et l'on constate ainsi que les intérêts, s'ils ne mettent pas les pouces, sont d'humeur à faire quelques concessions.

— Une instruction a été ouverte contre cinq commerçants en gros qui voulaient empêcher la baisse, et, pour cela, donnaient des ordres aux lieux d'origine pour les envoiés qui ne furent plus que « modérés ». De cette façon, si on avait la faiblesse de laisser faire, le ravitaillement de Paris ne dépendrait, ni des besoins du consommateur, comme c'est la règle en temps ordinaire, ni des moyens du producteur, comme c'est la règle en temps de pénurie, mais uniquement des cours et de ce que l'on peut imaginer pour les stabiliser, les maintenir. Contre ce délit moral, la loi est-elle déclarée ? Nous le verrons, mais vous vous souvenez que, en août 1919, des commissaires du poste central télégraphique prirent la responsabilité de ne pas transmettre des télex qui avaient pour objet de restreindre les expéditions. Il n'y eut aucune sanction contre ces fonctionnaires, qui agissaient dans l'intérêt général, aucunement pour empêcher les arrangements collusifs entre les commerçants.

— 3° En ce qui concerne le désarmement de l'Allemagne, la solution catégorique du problème a été condensée en une note que le maréchal Foch a remise, cet après-midi, à l'Alle-

mand. — 2° Au sujet des réparations, nous sommes entièrement d'accord sur le chiffre minimum de remboursement à payer par l'Allemagne : cependant, nous ne ferons pour le moment aucunement du paiement de la somme exigée, car nous avons décidé d'attendre les propositions que l'Allemagne nous fera à la Conférence de Spa. Dans le cas où les Alliés ne nous conviendraient pas, nous ferions alors connaître publiquement nos préférences :

LE SÉNAT REPREND
CET APRÈS-MIDI
LA DISCUSSION
DES IMPOTS NOUVEAUX

Le débat d'hier a abouti, en effet, à un nouveau renvoi à la commission des finances.

Un accord transactionnel entre la Chambre et le Sénat.

Le Sénat a abordé hier pour la deuxième fois, l'examen du projet d'impôts nouveaux. La discussion fut assez brève. Elle se termine par le renvoi du projet devant la commission des finances qui, comme le verra plus loin, revient finalement sur ses décisions pour se rallier à des dispositions de nature à réaliser l'accord entre les deux assemblées.

Le désaccord entre celles-ci ne portait que sur deux points : la taxe sur le chiffre d'affaires et le barème de l'impôt global sur le revenu. M. Gaston Doumergue le fit observer au Sénat, marquant de son approbation l'adoption des préférences pour un renvoi à la commission des textes proposés, en vue d'arriver à une transaction.

M. Paul Doumer, rapporteur général, combattit cette suggestion ; le ministre des Finances exposa ensuite qu'il ne s'agissait pas, en ne recouvrant les impôts nouveaux que pendant six mois, d'équilibrer le budget de 1920, mais seulement de dresser, en face des dépenses normales, les recettes correspondantes.

Le ministre poursuivit en ces termes :

— La Chambre a donné satisfaction au Sénat sur un grand nombre de points ; elle a adopté votre système pour l'impôt agricole ; elle a voté votre proposition pour la taxe sur le chiffre d'affaires. Je vous rappelle que l'impôt global sur le revenu. M. Gaston Doumergue le fit observer au Sénat, marquant de son approbation l'adoption des préférences pour un renvoi à la commission des textes proposés, en vue d'arriver à une transaction.

— Ce que je vais vous dire, nous a-t-il expliqué, est moins mon opinion que celle de tout le clergé français. Car, au contraire de ce qui a été avancé, avec autant de légèreté que de perfidie, il n'y a pas, il n'y aura jamais de scission dans l'Église de France au sujet des cultuelles. Les explications que je vous donne n'ont d'autre valeur que d'être celles-là mêmes qui ont été spontanément fournies par nous à M. Millerand. On a parlé de déchirures, de partis... de prélates nommés par Pie X opposés à ceux nommés par Bénoît XV. Ce sont là des fables !

Aux fêtes de la canonisation de Jeanne d'Arc, on a soumis aux prélates français, réunis à Rome à cette occasion, un projet de reconnaissance des cultuelles. Vous entendez bien : projet, Car, au contraire de ce qu'on a affirmé, il n'y a eu, jusqu'ici, que des tractations officieuses... ce qui, partout, généralement, et à Rome en particulier, on appelle, en style diplomatique, des « conversations ».

Après ces déclarations, M. Millière-Laroux, président de la commission des finances, se ralla à la suggestion de M. Gaston Doumergue. Le projet fut donc renvoyé à la commission.

Auparavant, le Sénat avait voté le projet de loi portant approbation de la convention monétaire signée le 25 mars 1920 entre les pays de l'Union latine. Il avait clos, par le vote de l'ordre du jour pur et simple après avoir entendu les explications de M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, l'interpellation de M. Dominique Delahaye sur la non-exécution d'un prisonnier demandé condamné à mort, depuis deux ans pour assassinat.

Il s'agissait là, nous l'avons indiqué, du prisonnier Hoppe, qui dut à l'accord du Berner de ne pas voir exécutée la sentence prononcée contre lui. M. André Lefèvre avait indiqué qu'il avait pensé que l'interprétation de l'article 34 de cet accord l'obligait à une commutation de peine. Séance aujourd'hui.

Vers une transaction entre la Chambre et le Sénat

La commission sénatoriale des finances s'est réunie, hier, après la séance, et a entendu M. François-Marsal, et, sur ses instances, elle a décidé, après délibération, de revenir sur ses propositions antérieures en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaires.

En conséquence, la commission soumettra cet après-midi au Sénat sur ces deux points les textes adoptés par la Chambre. En ce qui concerne l'impôt sur les successions, le ministre des Finances a fait connaître qu'il accepterait le nouveau texte proposé par la commission sénatoriale, lequel se différencie d'ailleurs très peu de celui voté par la Chambre.

AU PALAIS-BOURBON

LA CHAMBRE CONTINUE LA DISCUSSION DU BUDGET

M. Laurent Eynac, commissaire général des essences et pétroles, déclare que l'Allemagne ne nous a fait encore aucune des livraisons de benzol qu'elle nous doit.

La Chambre a voté hier les budgets des conventions et garanties d'intérêt, des essences et pétroles et les chapitres réservés du budget de la justice.

Diverses observations furent présentées à l'occasion du budget du commissaire des essences et pétroles, M. Laurent Eynac, le nouveau commissaire général, demandait un relèvement de crédit de 40000 francs, à raison du développement à certaines de ses services.

Entendu, répond M. Charles Lebœuf, au nom de la commission des finances, mais à la condition qu'il ne soit pas créé de nouveaux fonctionnements inutiles !

M. Charles Baron réclama, d'autre part, des prospections en France et dans nos colonies où se trouvent, croit-il, d'importants gisements pétroliers.

M. Maurice Binder interrogea le commissaire sur l'état des livraisons de benzol que nous devions à l'Allemagne :

Ces livraisons avaient été réclamées énergiquement par mon prédecesseur, répondit M. Laurent Eynac. Aucune n'a été faite, j'insiste, et j'ai saisi le Conseil suprême, l'espérant qu'une solution ne tarderait pas à intervenir. En ce qui concerne les benzols pétroliers allemands, la grêve est confiée à l'Américaine. Mais la France a obtenu un important tonnage pour le transport des pétroles en France.

Une question de M. Outrey sur les concessions algériennes amena, d'autre part, M. Laurent Eynac à faire observer que cette question se rattachait à celles traitées dans les conversations internationales, notamment à San-Remo.

La loi de septembre 1919 a réglé la situation des concessions, déclaré le commissaire.

Personne ne peut aller à l'encontre de la loi française. Mais à ce jour instant un groupe anglais profite des conversations diplomatiques pour remettre en cause la concession des pétroles en Algérie.

A l'ouverture, la Chambre avait validé les désignations des groupes pour la nomination des trente-membres de la commission des boissons.

La proposition de M. Barillet tendant à fixer au 23 octobre 1919 — date officielle de la cessation des hostilités — le point de la réouverture des débats de prescription en matière de spéculation et de débits connexes avait été adoptée sans débat, aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

— LÉOPOLD BLOND.

5 HEURES DU MATIN DERNIÈRE HEURE 5 HEURES DU MATIN

PARIS ET LE VATICAN
LES RELATIONS
ENTRE LE SAINT-SIÈGE
ET LA FRANCE

Le clergé français ne veut pas des associations culturelles et pense à la loi sur les syndicats.

Sur la suspension des pourparlers entre le Vatican et la République, et sur le refus du haut clergé français de reconnaître les cultuelles, il semble que tout a été dit. Il reste pourtant beaucoup de choses à dire. Les explications que nous apportons aujourd'hui, nous les tenons de la bouche même d'un des personnages les plus haut placés dans la hiérarchie ecclésiastique. En raison même de sa place, il nous a demandé de vouloir bien respecter son anonymat.

— Ce que je vais vous dire, nous a-t-il expliqué, est moins mon opinion que celle de tout le clergé français. Car, au contraire de ce qui a été avancé, avec autant de légèreté que de perfidie, il n'y a pas, il n'y aura jamais de scission dans l'Église de France au sujet des cultuelles. Les explications que je vous donne n'ont d'autre valeur que d'être celles-là mêmes qui ont été spontanément fournies par nous à M. Millerand. On a parlé de déchirures, de partis... de prélates nommés par Pie X opposés à ceux nommés par Bénoît XV. Ce sont là des fables !

Aux fêtes de la canonisation de Jeanne d'Arc, on a soumis aux prélates français, réunis à Rome à cette occasion, un projet de reconnaissance des cultuelles. Vous entendez bien : projet, Car, au contraire de ce qu'on a affirmé, il n'y a eu, jusqu'ici, que des tractations officieuses... ce qui, partout, généralement, et à Rome en particulier, on appelle, en style diplomatique, des « conversations ».

— Eh bien ! ce projet a été repoussé unanimement par les cardinaux et évêques de toute nuance, libéraux ou intranquis. L'Église de France s'est trouvée, en cette occasion, aussi unie qu'elle l'a été au cours de la guerre, pour remplir ses devoirs patriotiques et exalter le courage, la patience et la générosité de ses fidèles.

— Les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas accepter les cultuelles sont extrinsèques et intrinsèques.

— Extrinsèques : cette acceptation mettrait aujourd'hui les évêques dans une situation odieuse vis-à-vis de leurs ouailles, humainement vis-à-vis de leurs adversaires.

— « Aïe quoi, disaient les fidèles, nous vous avez prêché, pendant quinze ans, que cette loi était hérétique, impie... Plus tard que de la reconnaissance, nous nous sommes sacrifiés, sans hésitation, les biens des morts et ceux des vivants... Nous avons laissé ruiner notre œuvre prospère.

— Et maintenant, vous venez nous prêcher que cette loi est, après tout, supportable ! Cela n'est pas possible.

— Non pas même si l'on rendait à l'Église... ce qui ne serait pas facile — tout ce qu'on lui a pris !

— Vis-à-vis des adversaires de l'Église, notre situation, comme je vous le disais tout à l'heure, serait ridicule, odieuse. Elle nous livrerait aux sarcasmes des athées. Ils nous diraient :

— Pourquoi avoir refusé cette loi ? Vous voyez bien que nous vous avons conduits à l'accepter ! Ainsi, jamais l'évêque français n'aurait été si désarmé ! Il aurait été, fatidiquement et justement, désavoué par tous les partis.

La nécessité de la reprise des relations

— Mais passons aux raisons intrinsèques. A l'origine, les plus conciliants pouvaient peut-être envisager la formation de quelques associations culturelles inoffensives. Naturellement, elles eussent eu à leur tête des personnes qui auraient donné toute confiance, eu égard à la hiérarchie catholique. Mais, par le fait même qu'elles eussent fonctionné dans cette situation équivoque, au bout d'un certain laps de temps — dix, vingt ou trente ans — des divergences n'auraient pas manqué de se produire. Il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde. Les meilleures associations seraient devenues tout doucement des foyers de révolte contre l'évêque, impuissant à réagir. Supposez par exemple, que la cultuelle refuse le budget d'un curé. Oh ! je sais bien, on invoque ici la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais ces magistrats — pour qui il est suffis de quelques esprits faux, séditieux pour semer la discorde

PALAIS-ROYAL — Tous les soirs, à 8 h. 30, l'omnipotente et joyeuse pièce de MM. Henrion et Véber. *« Et moi, j'ai dit qu'elle t'a fait d'œil. »* Demain, matinée à 2 h. 30, avec toute l'admirable interprétation du début : Victor Boulanger, Jane Renouard, Charles Lamy, Baron d'Urbino, Marken, Lucile Nobert, Jules Berry... et Palau.

AMBIGU
SUCCÈS ! SUCCÈS !
LE CRI DU CŒUR
Première matinée : jeudi 24

LA SAISON A VICHY

Voici venant l'époque de la Grande Saison de Vichy, qui se déroulera demain jeudi 24 courant avec les premières opérations du Concours Hippique, dont la Société Hippique Française a déterminé le programme du 24 juillet au 4 juillet en intercalant, pour le 1^{er} juillet, une journée de courses sur le magnifique et célèbre hippodrome de Vichy.

Le Grand Casino, force candidate avec cette pâture un programme de choix. La comédie sera représentée cette semaine par les Romanescus et le *Clown*. Pour le répertoire lyrique, nous nous réjouissons de la venue de M. Villefranche nous ménage une répétition du Roi d'Ys, avec Mlle A. Damas, de l'Opéra, dans le rôle de Marguerite, et Mlle S. Sabran dans celui de Rosene : puis des représentations comme celles de *Werther*, de *Mireille*, de *Sigurd*, avec Mlle Damas et Panis, de l'Opéra ; S. Sabran, de l'Opéra, et Descazeaux.

Les séances de musique de chambre et les grands concerts classiques, sous la direction de M. Ph. Gauthier, chef d'orchestre à l'Opéra, complètent cette semaine au Grand Casino de Vichy.

CONCERT MAYOL — Plus de 3.000 personnes sont prises de place aux deux représentations de dimanche. Le *Couvent des Dames*, l'amusante opérette, réalisée tous les soirs le maximum. Suzanne Wurz est acclamée dans la *Pisine enchantée* (20.000 litres d'eau), où elle évolue avec les vingt belles Naiades. Demain jeudi, matinée.

LES CENT PLUS JOLIES FEMMES judicieusement choisies parmi

LES PLUS ELEGANTES PARISIENNES LES PREMIERS MANNEQUINS DE LA RUE DE LA PAIX

LES PLUS IMPÉCABLES MODÈLES DE MONTMARTRE sont chaque soir l'admiration du public ou la **CASINO DE PARIS** la triomphale revue à grand spectacle

CACH' TON PIANO ! jouée par les premières vedettes

AMBASSADEURS — Tous les soirs, spectacle formidable du music-hall, avec Gaby Montreuil, Farjat, Nibor, Sonnely, Watson, Léonce, le Roberty, Terpischore et la troupe laboreuse les 12 Marakech. Demain jeudi, dernière représentation.

Vendredi, relâche. Samedi, première de la revue à bureaux ouverts.

MATINEE MARIVAUX SOIRÉE FATTY A LA CLINIQUE

L'OFFRENDE COUP DOUBLE LA FOLLE NUIT DU DESTIN comédie DE THÉODORE

deuxième Miss WYNAND force

Violà DANA M. SCOTT BOUCOT

L'oeuvre (série) : Dans les abîmes de la mer

M. BOIZARD, dans ses œuvres et créations

Orchestre : Impressions d'Italie, de Charpentier

A L'APOLLO

La grande Fête dansante qui aura lieu jeudi 24, à 9 heures, se prolongera jusqu'à 2 heures. Nous avons dit avec quoi son rôle était organisé et comment il sera élégante et réussie, mais il convient de rappeler que trois orchestres comparables y exécuteront, tour à tour, les danses en vogue. Ce sera d'abord l'orchestre mondain de Sarrabio, dont la réputation n'est plus à faire, puis le fameux Weeks jazz-band dont les Parisiens apprécieront la virtuosité impeccable et le rythme si original, et, enfin, l'orchestre français de l'Apollo, qui tout Paris a eu maintes fois l'occasion d'applaudir.

THÉATRE MARIGNY

Aujourd'hui, en matinée, à 14 h. 30

3^e Epreuve éliminatoire

du Championnat du Monde de Dances Modernes

organisé par "COMÉDIA"

Demain et après-demain : épreuves finales

NUITS

5

Demain jeudi, à 8 h. 30, les spectateurs admirables du

théâtre

de la Comédie, Mme

CHANTEAU,

à 8 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30, à 2 h. 30,

à 2 h

